



Dieffenbach-au-Val, le 20 mars 2024

REGLEMENT

La route gourmande des guimbardes - Dimanche 8 septembre 2024-

1. Généralités

1.1 Le 2cv club et rétro Centre Alsace, association enregistrée au tribunal de proximité de Sélestat volume 25 folio 8, organise le 8 septembre 2024, une balade touristique, ludique et gastronomique dénommée « la route gourmande des guimbardes » ; réservée aux voitures anciennes âgées de plus de 24 ans. Elle se déroule sur route ouverte, dans le respect du code de la route, avec le souci de ne pas perturber la circulation des autres usagers de la route, ni la tranquillité des riverains et ne donnera lieu à aucun classement basé sur la navigation et/ou la régularité.

Le départ des participants est échelonné de façon à ne pas gêner le trafic routier.

2. Déroulement

- **Inscriptions** : les inscriptions sont reçues à partir du 1^{er} juin jusqu'au 25 aout 2024. Les inscriptions sont closes dès l'atteinte des 45 véhicules.

- **Déroulement** : la balade se déroule en quatre étapes avec remise de l'itinéraire pour l'étape suivante.

Les participants se conformeront :

- aux prescriptions du code de la route
- aux arrêtés municipaux des communes traversées
- aux respects des signalisations mises en place
- aux règles sanitaires en vigueur le 08/9/2024

3. Véhicules admis

Voitures de plus de 24 ans en parfait état d'origine ou restaurés, avec obligation de participer avec la voiture inscrite.

Le nombre maximum d'inscriptions sera limité à 45 voitures qui seront impérativement assurées.

Tous les véhicules seront personnalisés par une plaque de rallye fixée à l'avant du véhicule. Celle-ci ne doit pas gêner la lecture de l'immatriculation.

4. Engagement

La demande d'engagement s'effectuera en ligne sur le site

www.2cvcentrealssace.fr ou par écrit sur le formulaire d'inscription.

Le règlement s'effectue par CB sur un site sécurisé ou par chèque.

Les engagements doivent être **impérativement** accompagnés du règlement libellé à l'ordre du 2cv club centre Alsace.

Participation : - 40,00 euros par personne
 - 20,00 euros par enfant de moins de 12 ans

Compte tenu des frais d'organisation, tout participant pourra annuler son engagement jusqu'au 15 aout 2024 sans pénalités. Cette date passée, aucun remboursement ne sera fait. Les organisateurs se réservent le droit d'accepter ou de refuser un engagement sans avoir à justifier sa décision, mais également si des circonstances rendaient nécessaire de modifier le programme.

4.2 La participation aux frais comprend, pour chaque engagé :

- ◆ La plaque de l'évènement (une plaque par véhicule)
- ◆ Les carnets d'itinéraires pour chaque étape
- ◆ Le petit déjeuner au départ (une boisson chaude et une part de Kougelhof)
- ◆ Un apéritif avec une boisson (bière, crémant ou soft) et un bretzel à l'étape 2
- ◆ Une entrée, un plat (un verre de vin ou une boisson sans alcool à l'étape déjeuner)
- ◆ Un dessert et un café à la dernière étape.

5. Contrôles de vos papiers à votre arrivée

Chaque conducteur participant au rallye reconnaît :

- être en possession d'un titre de circulation valide (carte grise correspondant au véhicule)
- être à jour du contrôle technique pour les voitures qui y sont assujetties
- le véhicule est couvert par une police d'assurance à jour, que celui-ci soit conduit par son propriétaire ou par un tiers (attestation d'assurance-carte verte)
- être en possession d'un permis de conduire en cours de validité.

Il doit être en mesure de les présenter à l'organisation.

6. Application du règlement et règles de bonne conduite.

De par son engagement à la route gourmande, chaque participant accepte les termes du présent règlement et décharge l'association organisatrice ainsi que ses membres de toute responsabilité à son égard et à celui de ses biens.

Du fait de son engagement, chaque participant est considéré comme adhérent au présent règlement et accepte de se conformer aux décisions de l'organisation.

Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par l'organisation et seront sans appel.

Aucune réclamation ne sera admise en raison du caractère amical de la route gourmande.

L'organisation se réserve le droit d'apporter toute modification au présent règlement, au programme de la balade ainsi que de l'annuler en partie ou en totalité si les circonstances l'exigent.